

# Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité



Acteur des marchés financiers [BNP PARIBAS, LEI ROMUWSFPUMPRO8K5P83]

- **BNP Paribas SA considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.** Cette publication consolide la publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Allemagne. Au sein de BNP Paribas S.A., la gestion sous mandat (GSM) est proposée par la ligne de métier BNP Paribas Wealth Management<sup>1</sup>, qui comprend BNP Paribas BCEF<sup>2</sup> et au sein de la succursale allemande de BNP Paribas S.A., deux départements<sup>3</sup> agissant sur des segments de clientèle différentes (BNP Paribas Wealth Management Germany). Par souci de clarté, les activités de GSM au sein de BNP Paribas S.A. seront désignées dans le présent rapport sous le nom de ligne de métier BNP Paribas Wealth Management.
- Cette publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du **1 janvier au 31 décembre 2023**.

## Résumé

- Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation. Son objectif est d'évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements faisant l'objet d'investissements financiers dans le cadre de l'activité de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation. Ils exigent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles se fondent (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

© Photo : Natee Meepian / iStock

BNP PARIBAS SA AU CAPITAL DE 2 261 621 342 € - SIÈGE SOCIAL : 16 BOULEVARD DES ITALIENS, 75009 PARIS - RCS PARIS N° 662 042 449 - ID CE FR76 662042449 - ORIAS N° 07 022 735 - N° ADEME : FR200182\_01XHWE



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

- Le marché des données liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données relatives aux PAI qui est un nouveau domaine. Les réglementations qui définissent ces données et leur publication sont très récentes, à l'instar de la directive CSRD qui oblige les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance, entrée en vigueur en janvier 2024.
- Compte tenu de cette situation, une politique d'examen qualitatif des principales incidences négatives est déjà en place dans les activités de gestion sous mandat depuis 2022, comme expliqué ci-après dans la section « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ». En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas Asset Management repose sur des indicateurs provenant de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains corrélés avec les principales incidences négatives (PAI). L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la notation finale de durabilité de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.
- Il faut également noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en ce qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils se basent, leurs données être sensiblement différentes de celles des fournisseurs de données de BNP PARIBAS Asset Management. En effet, des divergences importantes ont été relevées d'un fournisseur de données à l'autre en ce qui concerne les données quantitatives relatives à certains PAI.
- Pour le rapport de 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le [rapport publié en 2023](#). Pour assurer la cohérence au sein du Groupe, BNP Paribas Wealth Management a décidé en 2023 de s'appuyer sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utiliser ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter à la section sources de données ci-dessous.
- Dans un souci de transparence et de comparabilité, BNP Paribas Wealth Management a décidé de recalculer les indicateurs publiés l'an dernier avec la méthodologie BNP Paribas Asset Management afin de comparer correctement les indicateurs publiés en 2023 sur l'année 2022 avec ceux publiés en 2024 sur l'année 2023. Dans ce document, la colonne « Incidences 2022 » propose des données recalculées avec la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, à comparer aux données de la colonne « Incidences 2023 » calculés avec la même méthodologie.



# Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022 <sup>4</sup>	INCIDENCES 2023 <sup>5</sup>	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de gaz à effet de serre <sup>6</sup> (GES)				
	Émissions de GES de niveau 1 (tonnes de CO2)	260 201	249 590	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des émetteurs<sup>7</sup> : scope 1&amp;2 : 95%</li> </ul> <p>Concernant les niveaux 1 &amp; 2, BNP Paribas Asset Management a décidé de compléter les déclarations des entreprises par des méthodes d'estimation, afin de mieux rendre compte de l'impact environnemental et d'encourager la réduction des GES en l'absence de données reportées par les entreprises.</p>	<p>Concernant la sélection d'actions et d'obligations et les fonds BNPP Asset Management, BNP Paribas Wealth Management a appliqué la politique Pétrole et Gaz du Groupe BNP Paribas, y compris le pétrole et le gaz non conventionnels<sup>8</sup>. Cette politique a été renforcé en 2023, à l'exclusion des émetteurs ne respectant pas une série de critères<sup>9</sup>.</p> <p>BNP Paribas Wealth Management applique également les exclusions<sup>10</sup> de BNP Paribas Asset Management présentées dans la politique de <a href="#">BNP Paribas Asset Management RBC</a>.</p> <p>En conséquence, BNP Paribas Wealth Management applique à son univers recommandé 11 12 aussi bien les exclusions du Groupe BNP Paribas que celles de BNP Paribas Wealth Management.</p>
	Émissions de GES de niveau 2 (tonnes de CO2)	62 462	73 217	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des émetteurs : Scope 3 : 5,4%</li> </ul> <p>Si la communication des émissions de GES s'est améliorée depuis que BNPP AM a commencé son travail sur le calcul d'une empreinte carbone, la plupart des entreprises dans le monde ne divulguent toujours pas ces informations. Cela est encore plus problématique pour les émissions de GES Scope 3.</p> <p>BNPP AM a décidé d'utiliser uniquement les données divulguées de la plus haute qualité et de ne pas les compléter par des estimations. Les estimations des émissions de GES Scope 3 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre.</p>	<p>Par ailleurs, BNP Paribas Asset Management a défini une <a href="#">Feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050</a><sup>13</sup></p> <p>Enfin, la méthode d'évaluation SG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management prend en compte la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone définie par l'AIE14. Cette méthodologie se retrouve dans le « clover rating » utilisé par BNP Paribas Wealth Management pour la gestion sous mandat.</p>
Émissions de GES de niveau 3	1 979 596	1 615 753	<p>Par conséquent, la couverture et la qualité des données sur les émissions de GES Scope 3 sont considérées comme très faibles, ce qui pourrait conduire à des chiffres de déclaration faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs</p>	<p>Concernant les fonds gérés par des gestionnaires d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management procède à une évaluation de ces gestionnaires d'actifs externes, à partir d'un questionnaire de due diligence comprenant des questions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>leur adhésion à l'initiative de Net Zero Asset Manager et le détail des engagements pris</li> <li>la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de son plan de décarbonation ;</li> <li>la méthode de mesure et de publication de leurs émissions de GES ;</li> <li>la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100 + ou Carbon Disclosure Project (CDP)</li> </ul>	



# Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
---	-------------------	-----------------	-----------------	-------------	--

## INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Émissions de gaz à effet de serre <sup>6</sup> (GES)	445 187	416 367	<p><b>1- Émissions totales de GES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des émetteurs: 95%</li> </ul> <p>Bien que le chiffre global de couverture effective soit élevé, veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données sur le scope 3 n'étaient pas disponibles ont une valeur de 0 pour cet indicateur. Ceci explique la différence entre le total des GES et la somme des scopes 1,2 et 3. Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance dans nos émissions totales de GES fondée sur les émissions des scope 1, 2 et 3.</p>	<p>Concernant la sélection d'actions et d'obligations et les fonds BNPP Asset Management, BNP Paribas Wealth Management a appliqué la politique Pétrole et Gaz du Groupe BNP Paribas, y compris le pétrole et le gaz non conventionnels<sup>8</sup>. Cette politique a été renforcé en 2023, à l'exclusion des émetteurs ne respectant pas une série de critères.</p> <p>BNP Paribas Wealth Management applique également les exclusions de BNP Paribas Asset Management présentées dans la politique de <a href="#">BNP Paribas Asset Management RBC</a>.</p> <p>En conséquence, BNP Paribas Wealth Management applique à son univers recommandé <sup>11 12</sup> aussi bien les exclusions du Groupe BNP Paribas que celles de BNP Paribas Wealth Management.</p> <p>Par ailleurs, BNP Paribas Asset Management a défini une <a href="#">Feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050</a><sup>13</sup></p> <p>Enfin, la méthode d'évaluation SG des émetteurs par BNP Paribas Asset Management prend en compte la trajectoire de réduction de l'empreinte carbone définie par l'AIÉ<sup>14</sup>. Cette méthodologie se retrouve dans le « clover rating » utilisé par BNP Paribas Wealth Management pour la gestion sous mandat.</p> <p>Concernant les fonds gérés par des gestionnaires d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management procède à une évaluation de ces gestionnaires d'actifs externes, à partir d'un questionnaire de due diligence comprenant des questions sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>leur adhésion à l'initiative de Net Zero Asset Manager et le détail des engagements pris</li> <li>la validation par SBTi (Science Based Target initiative) de son plan de décarbonation ;</li> <li>la méthode de mesure et de publication de leurs émissions de GES ;</li> <li>la participation à des initiatives d'engagement collaboratif telles que Climate Action 100 + ou Carbon Disclosure Project (CDP)</li> </ul>	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonnes CO2e par million d'euros investi)	86	68		<p><b>2- Empreinte carbone :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des émetteurs: 95%</li> </ul> <p>Pour information, les niveaux 1 &amp; 2 s'élèvent à 53 tonnes de CO2e par million d'euros investis. Merci de vous référer aux explications concernant le scope 1 &amp; 2, 3 et total du PAI 1 (Emissions de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 2. Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance de notre empreinte carbone fondée sur les émissions des scope 1, 2 et 3.</p>
	3. Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements	Intensité des émissions de GES des entreprises objets des investissements (tonne de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires)	169	122		<p><b>3- Intensité des émissions GES:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des émetteurs: 95%</li> </ul> <p>Pour information, le niveau 1 &amp; 2 s'élève à 97 tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires. Merci de vous référer aux explications du PAI 1 concernant le scope 1 &amp; 2, 3 et total (Émissions de GES) pour la méthodologie de calcul du PAI 3. Étant donné la faible qualité et la volatilité des données sur les émissions de GES du scope 3, il est difficile d'identifier une tendance sur l'intensité des émissions de GES fondée sur les émissions des scope 1, 2 et 3.</p>
	4. Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,70%	7,01%		<p><b>4- Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture des émetteurs: 99%</li> </ul> <p>L'identification des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles a été réalisée sur la base des pourcentages des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce du charbon thermique, du gaz naturel et du pétrole.</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Émissions de gaz à effet de serre				Les données sous-jacentes n'identifient pas les entreprises impliquées dans la « distribution de gaz » mais BNP Paribas Asset Management s'est engagée auprès du fournisseur de données afin d'évaluer la faisabilité de capturer cette activité dans un proche avenir.		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5.1 : consommation 63%	5.1 : consommation 62%	5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : 83% 5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : 3% Ce PAI est en fait deux indicateurs en un : la production et la consommation. L'indicateur de production n'est pertinent que pour les producteurs d'énergie (par exemple les services aux collectivités). L'indicateur de consommation est plus largement applicable à l'ensemble des secteurs. Les informations relatives à la production et à la consommation ne sont pas communiquées de manière uniforme par les acteurs du marché, bien que les ratios de couverture aient tendance à être beaucoup plus élevés pour la consommation. Les données sous-jacentes utilisées ne sont basées que sur les données déclarées et la faible couverture affichée pourrait aboutir à des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gestionnaires d'actifs	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trêfle utilisée dans la gestion sous mandat <sup>15</sup> :
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique GWh par million d'euros de chiffre d'affaires A (agriculture, sylviculture et pêche) B (exploitation minière et carrières) C (fabrication) D (approvisionnement en électricité, gaz, vapeur et air conditionné) E (approvisionnement en eau, égouts, gestion des déchets et activités de remédiation) F (construction) G (commerce de gros et détail, réparation de véhicules automobiles et motocycles) H (transport et stockage) L (hébergement et restauration)	Total : 1,45 Secteur A : 1,18 Secteur B : 0,68 Secteur C : 0,59 Secteur D : 3,98 Secteur E : 3,42 Secteur F : 0,27 Secteur G : 0,52 Secteur L : 0,73	Total : 0,79 Secteur A : 0,38 Secteur B : 1,05 Secteur C : 0,45 Secteur D : 3,67 Secteur E : 3,03 Secteur F : 0,18 Secteur G : 0,28 Secteur L : 0,74	Taux de couverture des émetteurs : 51% (total des données) Une évaluation exacte de ce PAI n'existe pas, car la répartition exacte de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique n'est fournie par aucun fournisseur de données. Par conséquent, nous avons supposé qu'une entreprise appartient à sa NACE <sup>16</sup> primaire et que le chiffre de consommation énergétique totale est associé à ce code NACE primaire. Par conséquent, il n'existe pas de répartition sectorielle de la consommation d'énergie par entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie d'évaluation ESG de BNP Paribas Asset Management.</li> <li>Pour les fonds externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG.</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données rapportées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement ces PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p>





INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2022	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	8,46%	7,72%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 98%</p> <p>Ce PAI n'est pas directement communiqué par les entreprises et l'évaluation s'appuie sur des recherches d'incidents pour identifier les activités ayant une incidence négative exercées par les entreprises qui peuvent ensuite s'adapter géographiquement aux zones sensibles telles que définies par le réseau Natura 2000 de zones protégées, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que d'autres zones protégées visées par le règlement délégué.</p> <p>Cette approche comporte les limites suivantes :</p> <p>1) L'accès à la base de données « Key Biodiversity Area » (KBA) n'est pas public, ce qui réduit la possibilité d'établir une corrélation entre les différents lieux.</p> <p>2) Une évaluation des opérations situées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité nécessiterait une perspective spatiale qui, à l'heure actuelle, n'est pas disponible en raison du manque de bases de données au niveau des actifs.</p> <p>Par conséquent, la seule donnée spatialement explicite que nous utilisons est fournie par la recherche d'incidents du fournisseur de données.</p>	<p>En 2021, le Groupe BNP Paribas a décidé de renforcer ses engagements en matière de biodiversité. Sur la base des travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le Groupe BNP Paribas a publié une <a href="#">position publique</a> pour mieux expliquer et structurer ses actions face aux cinq grands dangers<sup>17</sup> qui menacent la biodiversité.</p> <p>Cet indicateur PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée pour la gestion sous mandat<sup>18</sup>.</p> <p><a href="#">Pour les actions et obligations</a> et les fonds de BNP Paribas Asset Management, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management<sup>19</sup>. Cette méthodologie inclut des indicateurs liés à la nature qui reflètent des événements négatifs réels qui se sont produits tels que la pollution de l'eau, la déforestation, la présence dans des zones clés de la biodiversité, etc.</p> <p>La méthodologie de notation trèfle de BNP Paribas Wealth Management est basée sur ce système de notation. Bien que ces données fournissent déjà des informations précieuses à ses équipes de gestion, BNPP Asset Management a l'intention d'élaborer des indicateurs d'impact sur la biodiversité plus précis. À cette fin, un partenariat a été conclu avec Iceberg Data Lab et iCare &amp; Consult<sup>20</sup> afin de développer et de fournir des données sur la biodiversité adaptées aux besoins d'un investisseur mondial.</p> <p><a href="#">Pour les fonds externes</a>, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG.</p> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p>



INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (tonne par million d'euros investi)	0,064	0,074	<p>Taux de couverture des émetteurs : 14%</p> <p>La plupart des entreprises du monde ne publient toujours pas ces informations. Les entreprises déclarent également les polluants de manière inconsistante.</p> <p>Les fournisseurs de données capturent différents types d'émissions et il existe une certaine incertitude à propos de celle qu'il conviendrait prendre en compte conformément à la réglementation. Pour ces raisons, BNPP AM a décidé d'utiliser une approche plus conservatrice et d'obtenir des données d'un fournisseur de données qui reflète une liste plus complète de polluants pour cette mesure : Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides, et les émissions directes de substances prioritaires telles que définies à l'article 2 (30) de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil (par exemple, les métaux lourds, les charges de polluants organiques tels que la demande biochimique d'oxygène et la demande chimique d'oxygène, l'azote et les composés de phosphore).</p> <p>La couverture très faible affichée pourrait entraîner des chiffres de reporting faussés et les rendre difficiles à interpréter par les acteurs du marché de manière indépendante et en référence à d'autres gérants d'actifs.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat<sup>21</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les actions, obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM</li> <li>▪ Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG.</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera d'intégrer progressivement le PAI dans sa politique d'investissement responsable</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,09	1,75	<p>Taux de couverture des émetteurs : 54%</p> <p>La plupart des entreprises ne publient toujours pas ces informations. BNP Paribas Asset Management capture à la fois les déchets dangereux et radioactifs tels que rapportés par les entreprises.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat<sup>22</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM</li> <li>▪ Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable</p>



INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,09%	0,07%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 96%</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs de données en raison d'une évaluation différente de ce PAI.</p> <p>La plupart des fournisseurs s'appuient sur des analyses d'articles de presse et sur des modèles d'IA/NLP (Intelligence artificielle / Traitement automatique du langage naturel) pour signaler d'éventuelles violations. Dans certains cas, certains fournisseurs de données procèdent à un examen manuel afin de valider les cas recensés.</p> <p>BNPP AM utilise une approche qui se compose de plusieurs niveaux d'évaluation manuelle réalisée par des équipes de recherche spécialisées (tant externes qu'internes), de contacts et du dialogue avec les entreprises (dans certains cas) ainsi que de niveaux de gouvernance supplémentaires et de comités de revue qui peuvent évaluer et contester les évaluations finales.</p> <p>L'évaluation effectuée est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations unies et les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p>	<p>En 2022, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés</p> <p>Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPP AM</a></p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	40%	41%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 71%</p> <p>Pour cet indicateur, il y a des écarts importants entre les fournisseurs en raison de différentes interprétations de ce PAI.</p> <p>Certains fournisseurs signalent un nombre très limité d'émetteurs comme non conformes au PAI, tandis que d'autres fournisseurs signalent presque tous les émetteurs comme non conformes. Les fournisseurs de données faisant état d'un pourcentage faible d'émetteurs non conformes se fondent généralement sur l'existence de procédure(s) couvrant au moins un principe du Pacte mondial des Nations Unies ou une directive de l'OCDE, et non sur des procédures couvrant l'ensemble des principes du Pacte et des directives de l'OCDE.</p> <p>Les données reportées pour ce PAI pourraient changer radicalement dans l'une ou l'autre direction, selon les futures clarifications qui pourraient être apportées par les régulateurs.</p> <p>Veuillez noter que la présente évaluation de ce PAI est fondée sur tous les principes du Pacte mondial des Nations Unies et toutes les directives de l'OCDE, y compris les normes environnementales.</p>	<p>En juin 2023, BNP Paribas Wealth Management a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique RBC de <a href="#">BNP Paribas Asset Management</a></p> <p>Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes de l'UNGC et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales</p>





INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE,	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Les questions sociales et de personnel	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	3,3%	2,5%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 10%</p> <p>La plupart des entreprises à travers le monde ne publient toujours pas ces informations. Certains fournisseurs s'efforcent de communiquer les chiffres déclarés par des entreprises qui ne sont pas fondés sur la définition exacte de la réglementation, ce qui pourrait aboutir à des incohérences dans les données. D'autres augmentent la couverture de cet indicateur en s'appuyant sur les chiffres fournis par les succursales locales des entreprises internationales et ne représentent donc pas fidèlement l'empreinte mondiale de l'entreprise et son impact sur cet indicateur. BNP Paribas Asset Management a décidé de s'appuyer sur les chiffres publiés qui sont strictement cohérents avec la définition réglementaire et de ne pas utiliser de valeur de substitution.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat<sup>23</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM</li> <li>• Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG</li> </ul>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39%	40%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 92%</p> <p>Les données sous-jacentes sont collectées directement des entreprises (par le fournisseur de données sélectionné par BNP Paribas Asset Management)</p>	<p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	<p>Taux de couverture des émetteurs : 99%</p> <p>L'identification des entreprises impliquées dans les armes controversées a été réalisée en s'appuyant sur la recherche du fournisseur de données et identifiant des manifestations d'activité et d'implication dans les mines antipersonnel, les armes à fragmentation, les armes biologiques et chimiques.</p>	<p>La politique de BNP Paribas Wealth Management exclut les sociétés émettrices impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées</p>

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (tonnes de CO2 par million de PIB)	27	22	<p>Taux de couverture des émetteurs : 95%</p> <p>Pour le scope 1&amp;2, BNP Paribas Asset Management a décidé d'utiliser un ensemble de données qui combine les rapports au niveau des pays provenant de sources multiples avec des modèles d'estimation qui permettent de garantir que les données sont disponibles pour tous les pays sur une année donnée.</p> <p>Il a également été décidé d'inclure des estimations liées à l'utilisation des Terres, les Changements d'Affectation des Terres et de la Forêts (UTCATF), ce qui conduit globalement à des chiffres élevés.</p> <p>Cependant, les données Scope 3 ne sont disponibles que jusqu'en 2018, ce qui est inconsistant avec la disponibilité des données Scope 1 et 2 qui couvrent 2019 et, par conséquent, le Scope 3 n'est pas inclus dans les chiffres publiés.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat<sup>24</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM</li> <li>▪ Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable</p>

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	En valeur relative : 3% En valeur absolue : 4	En valeur relative : 4% En valeur absolue : 4	<p>Taux de couverture des émetteurs : 96%</p> <p>La définition de ce qui constitue une « violation sociale » telle que mentionnée dans le présent PAI n'est pas décrite de manière explicite dans le règlement. D'autres cadres tels que le label Towards Sustainability existent mais sont plus prescriptifs.</p> <p>L'identification des pays sujets à des violations sociales a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et l'identification des controverses pertinentes liées à des sujets sociaux. Les thèmes sociaux examinés sont les suivants : conflits civils, répressions des Etats, conflits transnationaux, crimes violents, droits du travail, discrimination.</p>	<p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat<sup>25</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les actions, les obligations et les fonds BNP Paribas AM, ce PAI fait partie intégrante de la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas AM</li> <li>• Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas Wealth Management évalue la façon dont les gérants traitent les controverses et les incidences négatives sur les facteurs ESG</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données communiquées par les émetteurs, BNP Paribas Wealth Management continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable</p>



**INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS**

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A : Non applicable	N/A : Non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A : Non applicable	N/A : Non applicable	Sans objet : Pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers

**TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES**

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ		ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
---	--	-------------------	-----------------	-----------------	-------------	--

**INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS**

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	43%	40%	Taux de couverture des émetteurs : 99%  La définition réglementaire de ce PAI soulève quelques questions sur la signification de « visant à s'aligner sur l'accord de Paris » et « initiative de réduction des émissions de carbone ». BNP Paribas Asset Management a adopté une approche conservatrice en ne considérant que les entreprises ayant des objectifs alignés sur l'accord de Paris (<= 2°C)	Travaux en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas Wealth Management et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4)
-----------	---	---	-----	-----	--	---



**TABLEAU 3 : INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION**

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES 2022	INCIDENCES 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
---	-------------------	-----------------	-----------------	-------------	--

**INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS**

Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	4,0%	2,8%	Taux de couverture des émetteurs : 92% L'identification des entreprises n'ayant pas de politique en matière de droits de l'Homme a été réalisée sur la base des recherches effectuées par le fournisseur de données et de l'identification de preuves pertinentes.	<p>En 2022, BNP Paribas Wealth Management a appliqué une notation de 0 trèfles sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations Unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés.</p> <p>Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPPAM</a></p> <p>En juin 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion selon la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique entraînera une réduction progressive de l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes du Conseil des gouverneurs et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales</p>
-------------------	---	---	------	------	---	---





<sup>1</sup> À l'exception des mandats de gestion gérés par l'activité Corporate, représentant 0,04% de l'actif

<sup>2</sup> Banque Commerciale en France : Banque Privée en France et activité Corporate. L'activité de gestion sous mandat Corporate a été initiée en 2023 et inclut actuellement un nombre très limité de clients et d'actifs (2 mandats)

<sup>3</sup> Wealth Management Allemagne et Private Banking Allemagne

<sup>4</sup> PAI sur la base des données de BNP Paribas Asset Management calculées pour 2022, afin de mieux permettre la comparaison avec 2023. Pour rappel, BNP Paribas a publié dans la déclaration 2022 des PAIs basés sur des données provenant de Clarity A

<sup>5</sup> PAI fournis par les fournisseurs de BNP Paribas Asset Management

<sup>6</sup> Selon les niveaux 1,2 et 3, la différence observée entre les taux de couverture et d'éligibilité tend à sous-estimer la valeur absolue du PAI. Afin d'éviter une sous-estimation et fournir une évaluation plus complète, une valeur du PAI a été calculée, en étendant au périmètre des émetteurs éligibles sans données disponibles, le montant moyen observé sur le reste des émetteurs éligibles, c'est-à-dire qu'un prorata est réalisé en fonction des émetteurs éligibles présentant déjà des valeurs sur les niveaux 1,2 et 3

<sup>7</sup> Le taux de couverture des émetteurs est calculé en divisant le taux de couverture par le taux éligible. Le taux d'éligibilité pour un PAI spécifique le pourcentage d'actifs éligibles, c'est-à-dire des catégories d'actifs susceptibles d'avoir une valeur renseignée. Le taux de couverture d'un PAI spécifique est le pourcentage d'actifs pour lesquels une valeur est renseignée.

<sup>8</sup> Critères d'exclusion du pétrole et du gaz non conventionnels :

- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés impliquées dans des activités non conventionnelles de pétrole et de gaz, qui ne respectent pas les lois et réglementations locales en vigueur ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés dont l'activité liée au pétrole et au gaz non conventionnels représente une part importante de leur chiffre d'affaires.
- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés de pétrole et de gaz non conventionnels qui ne respectent pas les principes suivants :
  - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et de l'ONU.
  - Les entreprises ne doivent pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
  - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et communiquer leurs résultats en matière de préservation de la santé et de la sécurité au niveau de l'entreprise.
  - Les entreprises doivent communiquer ou fournir des informations sur leurs performances en matière d'utilisation de l'eau, de production de déchets, de consommation d'énergie, d'émissions de GES et de stratégie de remise en état des terres.

Les sociétés exclues ne font pas partie de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

<sup>9</sup> Critères :

- Le Groupe BNP Paribas exclut les sociétés d'énergie qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, contre un seuil antérieur de 30%
- Le Groupe BNP Paribas exclut désormais les sociétés du secteur de l'énergie qui réalisent 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production dans la région arctique
- Le Groupe BNP Paribas exclut désormais les groupes énergétiques disposant de réserves pétrolières et gazières en Amazonie ainsi que ceux qui y développent activement des infrastructures liées
- Les entreprises qui ne satisfont pas aux critères obligatoires sont exclues. Par exception, certaines d'entre elles peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, impliquant qu'elles ne sont admissibles à des investissements que si elles font l'objet d'un examen régulier, qu'elles ont des engagements crédibles en matière de climat et des plans de transition réalistes.
- BNP Paribas Wealth Management propose à ses clients des produits (actions, obligations et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gérants externes à adopter les standards définis dans cette politique

<sup>10</sup> Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants sont exclues :

- élaborent ou planifient le développement de capacités d'extraction thermique du charbon (nouvelles mines ou extension de celles existantes)
  - tirent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique
  - produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
  - n'ont pas de stratégie pour se désengager des activités liées au charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.
- Production d'électricité : BNPP Asset Management exclut tous les producteurs d'énergie répondant à l'un des critères suivants :
- renforcent leur capacité opérationnelle de production d'électricité à partir du charbon
  - ont une intensité carbone supérieure à la moyenne mondiale de 2017 de 491 gCO<sub>2</sub>/kWh. Cette exclusion sera encore renforcée suivant la trajectoire pour le secteur conforme aux accords de Paris, telle que déterminée par le scénario de développement durable (Sustainable Development Scenario ou SDS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Cela signifie que l'intensité en carbone des générateurs d'énergie devra tomber à 327 gCO<sub>2</sub>/kWh d'ici 2025, sinon ils seront exclus des portefeuilles d'investissement.

<sup>11</sup> L'univers recommandé regroupe les produits financiers sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management et recommandés à ses clients

<sup>12</sup> Depuis juin 2023, les émetteurs exclus de la politique de BNP Paribas Asset Management en vertu de la politique RBC et appartenant aux secteurs suivants : i) Activité minière, ii) Production d'électricité, iii) Activité d'extraction de charbon thermique et de production d'énergie à partir du charbon sont également exclus de l'univers recommandé d'investissement de la gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management. Avant juin 2023, les émetteurs exclus de BNP Paribas Wealth Management étaient déjà notés avec une notation trèfles de zéro, mais sans exclusion de l'univers recommandé

<sup>13</sup> Parmi les 10 engagements, les suivants auront un impact important sur les investissements :

- Réduire l'empreinte carbone de ses investissements de 30% d'ici 2025 et 50% d'ici 2023 (par rapport à une référence de 2019)
  - Aligner ses investissements sur l'objectif net zéro, avec une cible d'ici 2030 de 60% d'investissements neutres, alignés ou en cours d'alignement sur le net zéro, et une cible de 100% d'ici 2040.
  - Sortir du charbon dans l'Union Européenne et l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040
- Les autres engagements concernent l'engagement des actionnaires et les opérations de BNP Paribas Asset Management

A noter que dans le cadre de cette méthodologie, les actifs sous gestion de BNP Paribas Wealth Management en 2023 sont répartis de la façon suivante : 5% concernent des émetteurs ayant atteint la neutralité carbone, 44% concernent des émetteurs alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, 22% concernent des émetteurs en cours d'alignement, 29% des émetteurs non alignés.

<sup>14</sup> Agence Internationale de l'Énergie



<sup>15</sup> Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

<sup>16</sup> NACE : Nomenclature statistique des Activités Economiques au sein de l'Union Européenne

<sup>17</sup> Modification de l'utilisation des terres et du milieu marin, exploitation directe de certains organismes, changement climatique, pollutions, espèces invasives

<sup>18</sup> Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

<sup>19</sup> Veuillez-vous reporter à la feuille de route Biodiversité de BNP Paribas Asset Management : [940 B42EF AFFF-4C89-8C32-D9BFBA72BF24 \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com)

<sup>20</sup> L'empreinte biodiversité des entreprises (Enterprise Biodiversity Footprint of Iceberg Data Lab) et iCare & Consult est déterminée à l'aide de données d'analyse du cycle de vie afin de quantifier les pressions environnementales exercées tout au long de la chaîne d'approvisionnement par une entreprise donnée, à l'aide de données sur les actifs de production, le cas échéant. À ce jour, la biodiversité terrestre et la biodiversité aquatique sont relativement bien documentées dans la littérature scientifique et les modèles environnementaux tels que GLOBI03, mis au point par l'Agence Néerlandaise d'Evaluation Environnementale. GLOBI03 est utilisé dans la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises pour établir un lien entre les pressions environnementales quantifiées et la perte de biodiversité (exprimée en km<sup>2</sup> MSA, voir ci-dessous). Les pressions environnementales actuellement couvertes par la méthodologie de l'empreinte biodiversité des entreprises est la suivante :

- Modification de l'utilisation des terres (utilisation des terres, transformation, empiètement, fragmentation) ;
- La pollution atmosphérique (dépôts d'azote et de soufre) ;
- Pollution de l'eau (eutrophisation, acidification, écotoxicité pour l'eau douce, enchevêtrement dans du plastique) ;
- Changement climatique.

Il convient de noter que les espèces invasives ne sont pas encore incluses, les données n'étant pas disponibles.

Chaque pression environnementale se traduit ensuite par un impact quantifié sur la biodiversité, puis agrégé pour calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise donnée, exprimée en km<sup>2</sup> MSA (c'est-à-dire l'abondance moyenne des espèces - Mean Species Abundance).

<sup>21/22/23/24/25</sup> Veuillez-vous reporter à la section ci-dessous « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »



# Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives (PAI) en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas Wealth Management prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas Wealth Management prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions de gestion de portefeuille à travers l'approche décrite ci-après.

**L'approche de BNP Paribas Wealth Management sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses extra-financières :**

- a. **Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas** : elles permettent au Groupe BNP Paribas d'encadrer ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activité les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises, et sont développées en coopération avec des experts indépendants (se référer aux politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas). Sur chaque secteur, le Groupe BNP Paribas prend en compte un ensemble d'exigences obligatoires de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries lorsqu'elles existent.
- b. **L'analyse ESG<sup>26</sup>** de BNP Paribas Asset Management : Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur les informations, les sources et les politiques de BNP Paribas Asset Management s'appliquant spécifiquement à la durabilité. En ce qui concerne le processus de sélection des émetteurs, les piliers de la Global Sustainability

Strategy développée par BNP Paribas Asset Management permettent de déployer une classification des émetteurs basée sur divers facteurs de durabilité :

- **L'évaluation ESG** basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :
- **Fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG,
- **Recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs,
- **Institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie, Organisation Mondiale de la Santé.
- **La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.

<sup>26</sup> Environnement, Social et Gouvernance



- **Le Code de Conduite Responsable des Entreprises** (*Responsible Business Conduct policy*) permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires; il favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**.
- **L'approche prospective** (« *forward looking perspective*») ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition Énergétique, Ecosystèmes sains et Égalité et croissance inclusive.

Sur la base de l'ensemble des données du Groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :

- Exclure ou sélectionner des émetteurs (actions et obligations),
- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux « préférences de durabilité » définies par la réglementation MIF<sup>27</sup>,
- Noter les actions et les obligations selon sa méthodologie propriétaire de notation Trèfles.
- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10** en s'appuyant sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, en particulier : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI numéro 10 est considéré et pris en compte par BNP Paribas Asset Management à travers sa Politique de Conduite Responsable des Entreprises qui évalue et exclut les sociétés en infraction avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

<sup>27</sup> Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

<sup>28</sup> Exchange-Traded Funds ou « tracker »

- **Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14**, en particulier l'exposition aux armes controversées. Les conventions sur les armes controversées prises en compte pour le PAI 14 sont les suivantes : Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues.

Plus d'informations sur la méthodologie de **notation Trèfles** sont disponibles sur le site internet BNP Paribas Wealth Management.

### c. Analyse des sociétés de gestion et des fonds et ETF recommandés<sup>28</sup> :

BNP Paribas Wealth Management collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire propriétaire de due diligence :

- **Fonds** : questions globales couvrant 6 domaines, soit au niveau de la société de gestion ou du fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques durables, et l'impact ;
- **ETF** : questions couvrant les 6 domaines mentionnés ci-dessus ;
- **Fonds d'investissement alternatifs ouverts** : questions couvrant 7 domaines.

BNP Paribas Wealth Management examine le pourcentage d'univers d'investissement disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces due diligences permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.



BNP Paribas Wealth Management s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG des produits financiers (format European ESG Template défini par Findatex), c'est-à-dire :

- Données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement),
- Données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le Règlement SFDR), et
- Données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).

**Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas Wealth Management est en mesure de :**

- Sélectionner les gestionnaires d'actifs, fonds et ETF;
- Classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des « préférences durables »<sup>29</sup>.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 10 en s'appuyant sur plusieurs normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment : les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Pour cela, BNP Paribas Wealth Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) et les documents précontractuels figurant dans le prospectus de vente fournis par les sociétés de gestion d'actifs, afin de s'assurer que le PAI numéro 10 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer le risque et/ou minimiser l'exposition au PAI numéro 10.
- Considérer et prendre en compte le PAI numéro 14, en particulier : l'exposition aux armes controversées (mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques). Pour cela, BNP Paribas Wealth

Management analyse les fichiers européens de donnée ESG (EET) et les documents précontractuels figurant dans le prospectus de vente fourni par les sociétés de gestion d'actifs afin de s'assurer que le PAI numéro 14 est pris en compte. Si le PAI n'est pas pris en compte ou en cas d'exposition, le produit financier sera exclu.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas Wealth Management ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés et sur les produits financiers SFDR dits article 6<sup>30</sup>.

**La date à laquelle l'organe de direction de l'acteur des marchés financiers a approuvé ces politiques :**

La politique de BNP Paribas Wealth Management en matière d'incidence négative sur le développement durable a été approuvée fin mars 2021 et mise à jour en juin 2024.

#### ***Responsabilité de l'application de ces politiques***

Le Sustainability Office de BNP Paribas Wealth Management est chargé de l'élaboration de la méthodologie Trèfles et de l'attribution de Trèfles aux instruments financiers de l'Univers Recommandé de BNP Paribas Wealth Management. Les équipes de gestion sous mandat de BNP Paribas Wealth Management sont responsables de la mise en oeuvre de cette politique dans les portefeuilles.

#### ***Méthodologies pour sélectionner les PAI optionnels***

Les PAI 4 et 9 optionnels sont liées aux PAI 1-4 et 10-11 obligatoires auxquels BNP Paribas Wealth Management porte une attention particulière. La sélection de ces PAI, identique à celle de BNP Paribas Asset Management, permet ainsi de maintenir une cohérence globale du cadre méthodologique d'évaluation ESG.

<sup>29</sup> Article 2, paragraphe 7, MIFID Règlement délégué 2017/565

<sup>30</sup> Concernant les ETFs et les fonds externes





**Marge d'erreur associée :**

Une marge d'erreur peut être générée par les éléments suivants :

- La couverture des émetteurs éligibles n'est pas totale
- Parmi les émetteurs visés, une partie des données a été estimée par les fournisseurs de données lorsque les données déclarées par les émetteurs n'étaient pas disponibles

**Sources des données**

Le fournisseur de données pour le calcul des PAI est BNP Paribas Asset Management<sup>31</sup>.

L'analyse et les résultats de la recherche ESG de BNP Paribas Asset Management sont indépendants et reposent sur un large éventail de sources non limitées aux fournisseurs de données ESG, c'est-à-dire notamment les connaissances issues de la participation à divers forums et communautés d'investissement, des relations avec des établissements universitaires et des contributions de la société civile (une liste des initiatives auxquelles BNP Paribas Asset Management participe est disponible dans son dernier rapport sur la durabilité). En ce qui concerne les fournisseurs de données de marché, BNPP Asset Management les sélectionne selon un processus de due diligence en deux étapes.

- Son équipe de recherche quantitative commence par analyser les données des fournisseurs, ce qui inclut l'examen de la couverture des données et de leur qualité, ainsi qu'un examen statistique des méthodes d'estimation, entre autres éléments.
- Parallèlement, le Sustainability Centre procède à un examen qualitatif des méthodologies utilisées et de la pertinence des critères de sélection.

L'équipe de données de BNP Paribas Asset Management supervise la gouvernance liée aux relations avec les fournisseurs et, dans le cadre de ce processus, effectue une revue annuelle de ses contrats.

Les fournisseurs de données de BNP Paribas Asset Management sont les suivants :

- Sustainalytics fournit des données brutes que BNPP Asset Management utilise de manière sélective pour alimenter son modèle de notation ESG et le reporting PAI. BNPP Asset Management utilise également ce fournisseur pour l'analyse préliminaire de l'UNGC, les controverses proposées et la recherche relative aux mesures de PAI.
- Trucost, CDP, Maplecroft, TPI et SBTi sont utilisés pour l'analyse du changement climatique et du risque physique. Trucost fournit également des données sur les émissions de carbone de niveau 1 et 2.
- CDP fournit également des données sous-jacentes pour certains PAI.
- CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR et le Laboratoire de données d'Iceberg fournissent des mesures de la déforestation et de la biodiversité utilisées pour évaluer l'empreinte biodiversité des portefeuilles.
- ISS et Proxinvest fournissent leur recherche en matière de gouvernance.
- Beyond Ratings fournit les données et la recherche concernant les émetteurs souverains.
- Les courtiers y compris ceux spécialisés ESG fournissent des études de recherche et d'autres informations de marché.

**Lorsque les informations ne sont pas facilement accessibles**

La priorité est de s'appuyer sur les données communiquées directement par les émetteurs. Si le niveau de communication de certains PAI par les émetteurs est très faible, BNP Paribas Asset Management prend alors en compte les données estimées des fournisseurs lorsque la qualité des données est considérée comme suffisante.

En outre, il s'est associé à certains fournisseurs de données pour améliorer encore la qualité des données relatives à certains PAI. Grâce à son processus rigoureux de sélection des fournisseurs de données et à l'analyse de la recherche ESG, BNP Paribas Asset Management s'efforce de garantir le meilleur niveau de qualité des données pour évaluer les PAI.

<sup>31</sup> Pour plus d'information concernant la sélection de fournisseurs par BNP Paribas Asset Management, veuillez consulter le dernier [rapport Sustainability](#) de BNP Paribas Asset Management p.40-41



# Politiques d'engagement

## 1. LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management n'exerce aucune politique d'engagement dans le cadre de son activité de gestion sous mandat : chaque client exerce directement son droit de vote concernant les actions des sociétés détenues en portefeuille.

Concernant les fonds gérés par BNP Paribas Asset Management et sélectionnés par BNP Paribas Wealth Management, la politique d'engagement est la suivante :

BNP Paribas Asset Management adopte une approche globale dans ses engagements, en se concentrant sur les questions qui peuvent être d'ordre financier ou présentent les risques les plus importants pour la société ou l'environnement, conformément à ses obligations au titre des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et de l'ensemble des traités et lois internationaux qui sous-tendent les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

BNP Paribas Asset Management s'inscrit également dans le cadre de ses obligations fiduciaires de faire tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer les risques systémiques qui affectent ses clients et les opportunités d'investissement futures telles que le changement climatique, la perte de biodiversité et les inégalités. Ces risques systémiques sont souvent au cœur des engagements thématiques à long terme de BNP Paribas Asset Management. De plus amples détails sont disponibles dans la stratégie [Global Sustainability](#) de BNP Paribas Asset Management , qui détaille les thématiques générales, à savoir les « 3E » (transition Énergétique, Ecosystèmes sains et Égalité) que BNP Paribas Asset Management estime nécessaires à la mise en place d'un système économique durable.

Comme mentionné ci-dessus, les activités de stewardship de BNP Paribas Asset Management contribuent à la considération et à la prise en compte des différents PAI. Au travers de l'engagement et du vote, les activités de stewardship prennent en compte des sujets liés aux 14 PAI obligatoires pour les entreprises (à l'exception du PAI 12), aux 2 PAI volontaires pour les entreprises, ainsi qu'aux 2 PAI souverains. Par exemple, pour les PAI 1, 2, 3, en tant que membre de l'initiative Climate Action 100 + (CA100 +), il plaide pour un lobbying climatique aligné sur l'accord de Paris des entreprises et s'engage sur les efforts de décarbonation auprès des entreprises de son portefeuille. En matière de vote, BNP Paribas Asset Management examine les sujets couverts par les PAI 1, 2, 3 au travers de son activité de vote sur les propositions climatiques et environnementales (que ce soit au travers de propositions d'actionnaires ou de dirigeants), mais applique également les considérations climatiques et environnementales à d'autres points clés à l'ordre du jour (voir Section III. Directives de vote, Sous-section 5. Propositions environnementales et sociales et considérations de la [Politique de Gouvernance et de Vote](#)). Par exemple, en agissant de la sorte, il s'oppose aux résolutions des directions d'entreprises qui ne rendent pas compte correctement de leur empreinte carbone, et peut soutenir des propositions d'actionnaires alignées sur ses attentes ESG (voir Sous-section 6. Propositions d'actionnaires).

Les stratégies d'engagement sont les suivantes : (i) l'engagement lié au vote ; (ii) l'engagement thématique, avec un accent sur les « 3E » ; et (iii) l'engagement lié à la performance des émetteurs. Davantage d'information est disponible pour chaque engagement dans la [Politique Stewardship 2024](#).



Le dialogue entre investisseurs et émetteurs est le fondement d'une bonne conduite, qui permet d'établir des relations de confiance au fil du temps et de permettre des discussions axées sur la recherche de solutions sur des questions qui autrement ne seraient pas résolues. Toutefois, il arrive parfois que des mesures plus strictes soient nécessaires pour inciter une entreprise à réformer ses pratiques, à travers des discussions sur les préoccupations de BNP Paribas Asset Management. Par conséquent, l'approche de responsabilisation comprend des dispositifs d'escalade lorsque l'engagement n'a pas suffisamment progressé. Dans les cas où des mesures plus énergiques sont nécessaires, BNP Paribas Asset Management peut notamment voter contre la décharge accordée au conseil d'administration, les nominations ou l'approbation des comptes financiers d'une société, soumettre des questions dans un cadre privé à la direction de l'entreprise, soumettre des questions publiques, déposer/co-déposer des propositions d'actionnaires aux assemblées générales, dans de rares cas annoncer à l'avance ses intentions de vote, et utiliser des stratégies juridiques additionnelles.

En dernier ressort, BNP Paribas Asset Management peut désinvestir des sociétés qui ne répondent pas à l'engagement et ne montrent aucun signe qu'elles mettront davantage l'accent sur la durabilité à l'avenir. Ces décisions sont prises au cas par cas afin de garantir que les préoccupations de BNP Paribas Asset Management ont été dûment entendues et traitées. La stratégie de dépôt de propositions en assemblée par BNP Paribas Asset Management est approuvée une fois par an par le Comité d'Engagement, de même que les décisions de dépôt de chaque proposition en assemblée.

Chaque année, BNP Paribas Asset Management suit la performance des émetteurs liée aux thèmes couverts par les différents PAI et en tient compte lors de l'examen des priorités d'engagement et des décisions de vote. À titre d'illustration, concernant le PAI 1, il surveille la divulgation des émissions de GES par les entreprises cotées en bourse et applique des votes de sanction sur des éléments clés lors de leurs assemblées générales lorsqu'elles ne divulguent pas leurs émissions de GES en valeur absolue de manière appropriée. Du côté de l'engagement, BNP Paribas Asset Management prend en compte les émissions de GES et les objectifs de réduction associés, en privilégiant le dialogue avec les entreprises identifiées comme émettant le plus de GES au monde dans le cadre du Net Zero Company Benchmark. Son engagement se concentre sur l'alignement de leur stratégie climat avec l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, soutenue par des stratégies crédibles de décarbonation et des objectifs intermédiaires, en ligne avec les efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés Celsius. Les mesures d'escalade prises au cas par cas reposent sur le suivi de leur performance d'une année sur l'autre, y compris les votes d'opposition sur des points clés lors des assemblées générales, les déclarations publiques et le dépôt de propositions d'actionnaires.

Concernant les fonds provenant de gérants de fonds externes, la politique d'engagement est l'un des critères d'évaluation de la notation Trèfles.

A travers sa méthodologie propriétaire Trèfles, BNP Paribas Wealth Management analyse et évalue les politiques et l'exercice de vote et d'engagement des gérants de fonds externes au Groupe BNP Paribas sélectionnés dans l'offre de produits financiers recommandés à ses clients.

BNP Paribas Wealth Management collecte des informations en matière de développement durable auprès des gestionnaires de fonds, sur la base d'un questionnaire interne de due diligence adapté aux spécificités de chaque classe d'actif :

- Fonds : près de 140 questions couvrant 6 domaines, sur la société de gestion et/ou le fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, la thématique durable, l'impact.
- ETFs : environ 30 questions portant sur les 6 domaines précités,
- Fonds d'investissement alternatifs ouverts : environ 150 questions couvrant 7 domaines (6 domaines propres aux fonds traditionnels et un domaine spécifique couvrant les positions vendeuses).



# Références aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas Wealth Management à l'égard des principales incidences négatives mentionnées ci-dessus s'appuie sur un certain nombre de normes internationales auxquelles le Groupe BNP Paribas adhère, notamment :

- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs. Le PAI 10 est pris en compte par la politique RBC de BNP Paribas Asset Management qui évalue les entreprises afin de déterminer si elles sont exposées aux violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations Unies. Cette analyse est intégrée dans la méthode de notation Trèfles de BNP Paribas Wealth Management. Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas Wealth Management tient compte des exclusions décidées par BNP Paribas Asset Management. Concernant les fonds et ETF, en cas de non-prise en compte du PAI 10 par des gérants externes, BNP Paribas Wealth Management prend des mesures pour atténuer les risques et/ou minimiser l'exposition à la violation du PAI 10.
- Les conventions controversées sur les armes<sup>32</sup> sont prises en considération pour la prise en compte du PAI 14, à savoir la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008), le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), la Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972) et la Convention sur les armes chimiques (1993). Toutes les entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées sont exclues de l'Univers recommandé de BNP Paribas Wealth Management.

BNP Paribas Wealth Management n'a pas encore identifié de scénario climatique prospectif spécifique dans sa prise en compte des PAI pour ses activités de gestion sous mandat.

<sup>32</sup> Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et Traité d'Ottawa sur les mines terrestres (1999), Convention sur les armes biologiques et à toxines (1972), Convention sur les armes chimiques (1993)



# Comparaison historique

La comparaison historique est disponible sur les exercices 2022 et 2023 puisqu'il s'agit de notre deuxième année de reporting.

Comme mentionné dans l'introduction du document, pour le reporting 2022, BNP Paribas Wealth Management a choisi Clarity AI comme fournisseur de données pour calculer les PAI. Toutes les informations sont disponibles dans le reporting publié en 2023. Pour assurer la cohérence au sein du Groupe, BNP Paribas Wealth Management a décidé en 2023 de s'appuyer sur l'approche et la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, et donc d'utiliser ses fournisseurs de données, bénéficiant de sa due diligence approfondie sur la qualité et la couverture des données. Cette due diligence a permis de sélectionner les fournisseurs offrant les données les plus pertinentes pour chaque PAI.

Dans un souci de transparence et de comparabilité, BNPP Paribas Wealth Management a décidé de recalculer les indicateurs publiés l'an dernier avec la méthodologie de BNP Paribas Asset Management afin de comparer correctement les indicateurs publiés en 2023 avec ceux publiés en 2024. Dans ce document, la colonne Impact 2022 présente les données recalculées avec la méthodologie de BNP Paribas Asset Management, à comparer avec les données de la colonne Impact 2023 calculées avec la même méthodologie.

Nous observons une tendance positive pour la plupart des PAI, avec une amélioration de la performance entre 2022 et 2023, ce qui est encourageant même si cette tendance doit être confirmée au fil des années. Pour les PAI 1, 2, 3, la très faible qualité des données sur les émissions de GES de scope 3 apporte une volatilité importante et rend la comparaison historique difficile.

## AVERTISSEMENT

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

